



BULLETIN MUNICIPAL

2023

www.champsac.fr



Champsac

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNE



Pour être plus proche de ses administrés, la municipalité a mis en ligne un nouveau site Internet : www.champsac.fr. C'était l'une des priorités de l'équipe municipale qui a planché sur sa réalisation avec « Centre France - Le Populaire du Centre ». Plus moderne, plus pratique et adapté à tous les équipements mobiles, le site a été totalement repensé en fonction des exigences numériques actuelles. « Trouver une information y est plus clair. L'accueil du site propose des accès rapides (agenda, actualités, démarches en ligne...) pour faciliter la navigation et atteindre

l'information en moins de 3 clics » résume l'équipe municipale. Facile d'accès et très simple à utiliser, ce nouvel outil présente l'ensemble des services municipaux, associations, historique de la commune, galerie photos, commerces et entreprises recensées, comptes rendus des conseils municipaux, infos pratiques, etc. et offre la possibilité de télécharger des documents administratifs et de remplir des demandes directement en ligne. Média évolutif, ce site pourra se perfectionner dans les années qui viennent, en fonction des attentes et des suggestions de chacun.

ÉTAT CIVIL 2022

- **NAISSANCES** -
5 naissances

- DÉCÈS -

- Le 7 février 2022
Denise, Danielle VASSAL
Veuve de André, Claude MERCIER

- Le 9 février 2022
Lilian, Maud PORTER
Veuve de John, William ARMSTRONG

- Le 15 avril 2022
Thierry, Pierre QUANTIN

- Le 2 août 2022
Marie, Nicole VILLETTE

- Le 30 juillet 2022
Huguette GAUDUCHEAU

- Le 05 août 2022
Ian BOWES

- Le 18 décembre 2022
Jacqueline CHAUMIEN épouse
de Christian, Charles, Roland CHAMBON

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- État civil p. 3
- Mot du Maire p. 4
- Mrs mayor's word p. 5

INFOS COMMUNALES

- Travaux p. 6 à 8
- Urbanisme p. 8
- Recensement p. 9
- Infos utiles p. 9
- Finances p. 10-11
- L' école p. 12-14
- La vie de la commune p. 15-19

VIE ASSOCIATIVE

- FCCO p. 20
- Ensemble pour nos enfants p. 21
- Comité des fêtes p. 21
- Cercle de l'amitié p. 22
- Les sacs à dos p. 23
- I.M.A. tendres animaux p. 24
- ACCA p. 24

INFOS DIVERSES p. 25-26

INFOS PRATIQUES p. 27

Mot du maire

Chères Champsacoises, chers Champsacois,

Après deux années de crise sanitaire, nous pouvions espérer une accalmie. Or voici que la guerre en Ukraine éclate et chamboule encore une fois notre quotidien. Les conséquences de cette guerre se multiplient et perdurent (difficultés d'approvisionnement en matières premières, augmentation des coûts des matériaux etc.). Et pour finir nous subissons une hausse des coûts de l'énergie qui est historique !!!

Le constat est que notre pouvoir d'achat baisse, notre moral est en berne et les prix flambent.

Bien que le contexte ne soit pas favorable, notre commune a retrouvé un semblant de dynamisme grâce à ses associations qui organisent des activités, soirées et voyages qui font tant de bien à l'âme.

Les travaux sur les bâtiments communaux y compris à l'école, ont été menés à bien, notamment les mises aux normes électriques ; les travaux se poursuivent par rapport à la rénovation thermique. Les travaux de restauration de la chapelle St Roch ont commencé et je remercie Monsieur Defaye, généreux donateur, puisque c'est lui qui a permis la restauration de la croix.

La remise en état de la volée de la cloche de l'église paroissiale de la Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste a été terminée à la mi-novembre 2022.

Je tiens à féliciter les membres du comité des fêtes pour le marché de Noël, encore une fois très réussi et son feu d'artifice très apprécié de tous.

Quant au repas des aînés, tant attendu, cela a été un moment festif agréable et convivial pour tous. Merci à toutes et tous d'avoir répondu présents.

Je remercie tout le personnel communal qui donne le meilleur pour faire face aux tâches qui lui sont dévolues ; sans oublier l'équipe enseignante ; j'en profite pour souhaiter la bienvenue à Mme Anna Stiers, notre nouvelle institutrice, à qui je souhaite une belle carrière au sein de l'école Jean Gauthier.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à nouveau, à toutes et à tous une excellente année 2023.

After two years of the Covid health crisis we all would have hoped for a return to normality, however the war in Ukraine has again affected our daily lives. The consequences of the war are numerous and continuing, including the difficulties of supply and cost of raw materials, inflation, and the increasing cost of energy which affects us all. The result is that the purchasing power of our income is reduced while prices are soaring.

Although the situation is not favourable our municipality has demonstrated its dynamism thanks to the associations which organise activities, evening events and outings which enhance our wellbeing.

I would like to congratulate the members of the the committee de fete on the very successful Christmas market and fireworks which was much appreciated by all.

Work on communal buildings, including the school, has been completed, in particular with regard to electrical standards. Work is also continuing on energy optimisation. which is a huge undertaking. The restoration of the St Roch chapel has begun, and I thank Mr Defaye, a generous donor who helped restore the cross.

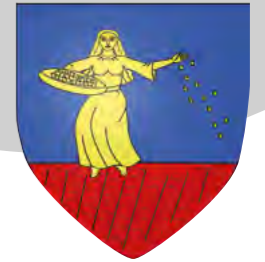
The restoration of the church bell mechanism was completed in mid November 2022.

The work on the parking lot is due to commence in March 2023.

The meal for our older inhabitants had been cancelled in the last 2 years due to Covid but I'm to report that this event took place in January 2023. This was a very friendly and pleasant festive event.

I thank all the municipal staff who give their best to face the tasks entrusted to them, including the teaching team. I would like to take this opportunity to welcome Anna Stiers, our new teacher, to whom I wish a long career with the Jean Gauthier school.

The Town Council joins me in wishing you all a great 2023.

**Avis information sur taille du bulletin municipal**

En raison de la conjoncture, vous remarquerez que cette édition du bulletin municipal est bien moins fournie que les éditions précédentes. Nous avons souhaité diminuer le nombre de pages en supprimant certaines informations pour ne garder que l'essentiel.

Ainsi, il a été décidé que les pages consacrées aux annonceurs institutionnels ou autres associations non communales seraient déplacées vers le site internet de la commune dont nous vous rappelons qu'il a été entièrement remanié. Le bulletin sera également mis en ligne sur notre site.

N'hésitez plus à consulter le site www.champsac.fr qui a été revu, rafraîchi et modernisé (pour rappel, la dépense inhérente à cette modernisation a été subventionnée à 100%).

Vous y retrouverez non seulement les infos concernant la commune, mais aussi quelques pages de son histoire, les comptes-rendus du Conseil municipal et bien d'autres informations utiles (délibérations, arêtés, etc.).



TRAVAUX

LE PARKING, L'AIRE DE CAMPING-CAR .

Ce projet débutera au printemps 2023 puisque l'étude demandée à l'ATEC a été remise ce dernier trimestre 2022 ; c'est l'entreprise Eurovia qui fera les travaux.

Montant prévisionnel : 125 000 € HT

REMISE EN ÉTAT DE LA VOLÉE DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE LA DÉCOLLATION-DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

La vérification annuelle de l'installation campagnaire par les établissements Bodet a révélé de l'usure sur les roulements à billes, tourillons, et sur les brides.

Afin de sécuriser la mise en volée de la cloche, le remplacement des roulements, des axes de rotation, des tourillons et des brides forgées ainsi que la modification de la fixation du moteur de volée ont dû être changés (oct. 2022).

Cette cloche étant inscrite, la commune a sollicité une subvention auprès de la DRAC au titre des monuments historiques.

Montant des travaux : 4 122.60 € HT

Subvention État-Drac : 30 %

Subvention Conseil départemental : 40 %

GRANGE RUE DES FONTAINES

Puisque le portail de la grange a été posé, les travaux sont donc terminés (oct. 2022).

TRAVAUX PONCTUELS SUR 4 LOGEMENTS COMMUNAUX – ANCIEN PRESBYTÈRE – RUE DES FONTAINES

L'isolation thermique de ces logements étant insuffisante, avec pour conséquence des frais de chauffage exponentiels, il a été envisagé de changer le vitrage actuel par un vitrage plus conséquent. La rénovation thermique progressive de nos logements a pour objectif de limiter les "passoires énergétiques" ; l'intérêt de ce genre de travaux étant double : économique et énergétique.

Montant des travaux : 17 666.27 € HT

Subvention Conseil départemental : 30 %

Par ailleurs, suite au départ de 2 locataires, deux des quatre appartements de l'ancien Presbytère ont été refaits à neuf.



TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE À L'ÉCOLE, LA MAIRIE ET À LA SALLE DES FÊTES

Dans la continuité des projets de l'année 2020, où nous avons commencé la mise aux normes des logements communaux pour la partie électrique, la municipalité, suite à un contrôle de l'APAVE, a décidé de mettre aussi en conformité les bâtiments communaux. De plus il a été décidé la pose de volets roulants à l'école de Champsac.

Anciens et mal isolés, les bâtiments des écoles sont souvent les plus énergivores du patrimoine communal. En effet, les ouvertures sont constituées de larges et longues baies vitrées où le soleil donne toute la journée puisque le bâtiment est exposé plein sud. Une température supérieure à 30° ne permet pas d'effectuer des activités scolaires dans de bonnes conditions. Ainsi rénover ce type de bâtiment constitue une priorité en matière d'économies d'énergie.

La pose de volets roulants a été faite en mai 2022. Mise aux normes électriques : salle des fêtes, mairie, atelier communal, local de l'ACCA (chasse), avec pose de blocs de secours.

Montant des travaux : 22 667.19 € HT

Subvention du conseil départemental : 30 %

Subvention État : 25 %

PLAQUE INDIQUANT LE CABINET INFIRMIER 16, RUE DES FONTAINES

Une plaque indiquant le cabinet médical a été posée en septembre 2022.



ACHAT DE PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

Suite à des créations d'activités économiques sur le territoire de la commune, et à des imperfections de la signalisation actuelle, des panneaux signalétiques ont été installés en agglomération et hors agglomération.

Le montant des travaux s'élève à 1 456.49 € HT

LOTISSEMENT SAINT-ROCH

Suite à la baisse du prix de vente, il ne reste plus qu'un lot à vendre. Pour plus d'informations voir avec la mairie.

PLUI

Au vu de l'avancée des réunions de travail, ce nouveau document d'urbanisme devrait voir le jour d'ici 2026.

SITE DE LA CHAPELLE SAINT ROCH

La réhabilitation du site de la chapelle St Roch a débuté. Quelques arbres menaçant l'édifice et les thuyas l'entourant devenus trop grands ont été abattus, car l'entretien n'était plus possible (ronces). Les souches ont été broyées et de la terre a été rapportée pour aplanir les abords de la croix et faciliter l'entretien.

La chapelle a été mise en valeur par un système d'éclairage, la toiture et l'intérieur vont prochainement faire l'objet d'une rénovation.

Le site lui-même autour du kiosque a été réaménagé, installation d'un coffret électrique notamment, afin de faciliter l'organisation d'événements tels que concours de pétanque, fête de la musique, etc. (toute suggestion est la bienvenue,



n'hésitez plus à venir nous faire part de vos projets en mairie).

La chapelle ainsi remaniée a permis à l'été 2022 qu'une messe soit dite à la demande de pèlerins se rendant à St-Jacques-de-Compostelle et qu'un baptême y soit célébré.

La mise en valeur du site – pour rappel autour de la chapelle il a été retrouvé récemment trace d'un ancien cimetière de... pestiférés – s'est poursuivie par la rénovation complète de la croix, rénovation qui a été entièrement prise en charge financièrement par M. Defaye, généreux donateur que nous remercions encore vivement.

CIMETIÈRE COMMUNAL / ACHAT D'UN COLUMBARIUM ET DE 12 CAVURNES

Le cimetière de CHAMPSAC possède déjà deux columbariums : l'un est complet avec 8 emplacements, et le second, dont il ne reste que 3 cases disponibles, contient 6 emplacements.

Au vu des demandes croissantes de dépôts d'urnes cinéraires, le conseil municipal a décidé l'achat d'un troisième columbarium à 7 cases. D'autre part, et en complément du columbarium, la commune ne disposait pas encore de cavurnes ; il a donc été envisagé la création d'un espace pour implanter 12 cavurnes. La municipalité a décidé de réaliser ces travaux dont le détail

est le suivant :

- Construction d'un ensemble cinéraire de 7 cases : 13 000.00 € HT
- Construction de 12 cavurnes : 10 793.34 € HT
- Montant total des travaux : 23 793.34 € HT
- Subvention du conseil départemental : 40 %
- Subvention État : 30 %

APPLICATION PANNEAU POCKET



Nous rappelons l'utilité d'installer cette application sur votre mobile puisqu'elle vous permet d'avoir

toutes les informations en temps réel comme les manifestations des associations, les fêtes dans les villages, mais aussi des coupures de courant, des alertes météo ou bien encore des travaux sur les routes. (Mode d'emploi : télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur l'App Store ou Google Play).

C'est gratuit, sans publicité et sans création de compte. Dernière petite info utile : Panneau-Pocket est désormais également disponible sur PC pour les personnes ne disposant pas de smartphone ou de tablette : <https://app.panneaupocket.com/>



ment électronique (AEE) puis, une fois son dossier validé par la commune, un Accusé de Réception Electronique (ARE) lui indiquant que son dossier est bien réceptionné par le service instructeur. Son dossier suivra alors le même cheminement qu'un dossier déposé au format papier. Toute demande de saisine par voie électronique devra donc s'effectuer à compter du 1er janvier 2022 sur le portail internet mis à votre disposition à cette adresse : <https://sve.sirap.fr>

SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

À compter du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, c'est la Saisine par Voie Electronique ou SVE.

La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique, ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier.

Afin de respecter cette obligation réglementaire la Commune a souhaité utiliser la solution d'un guichet unique via un portail internet.

L'utilisateur souhaitant déposer son dossier devra créer un identifiant et un mot de passe sur le portail et renseigner les champs demandés puis télécharger les différentes pièces composant son dossier. Il recevra alors un accusé d'enregistre-

Toutes les infos sur le site : www.champsac.fr

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION AURA LIEU DU 18 JANVIER 2024 AU 17 FÉVRIER 2024

En 2024, la commune de CHAMPSAC réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024 et jusqu'au 17 février 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et

d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...



Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies ...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : le-recensement-et-moi.fr

INFOS UTILES

CANTINE SCOLAIRE

Facturation mensuelle

- 2.40 € le prix d'un repas pour les enfants
- 4.40 € le prix d'un repas pour les enseignants et le personnel

GARDERIE MATIN & SOIR

Voir le détail de la facturation sur la délibération annuelle (site Internet ou en mairie)

Horaires :
7h00 – 8h45
16h30 – 19h00

ECOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN GAUTHIER

05 55 78 50 00

RELAIS PETITE ENFANCE

05 55 12 10 90

Mme Florence VAREILLAUD vous accueille

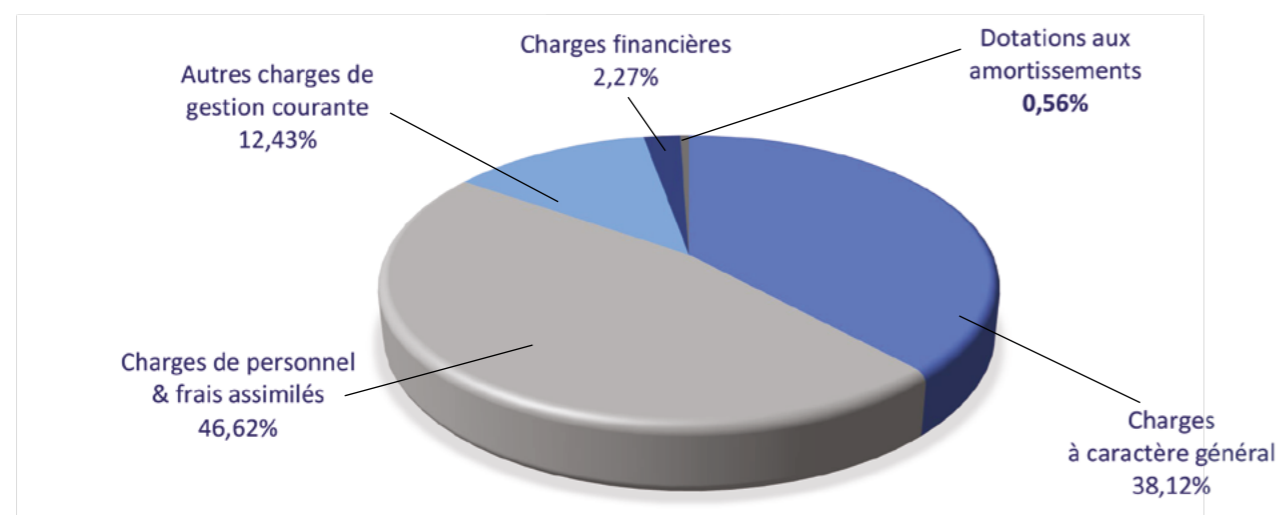
les JEUDIS & MARDIS de 8h30 à 17h00.
 Les vendredis (un vendredi sur 2 / les semaines paires) de 8h00 à 16h00.

LORSQUE VOUS TELEPHONEZ, N'HESITEZ PAS A LAISSER UN MESSAGE SUR LE REPONDEUR AFIN QUE MME VAREILLAUD PUISSE VOUS RECONTACTER.

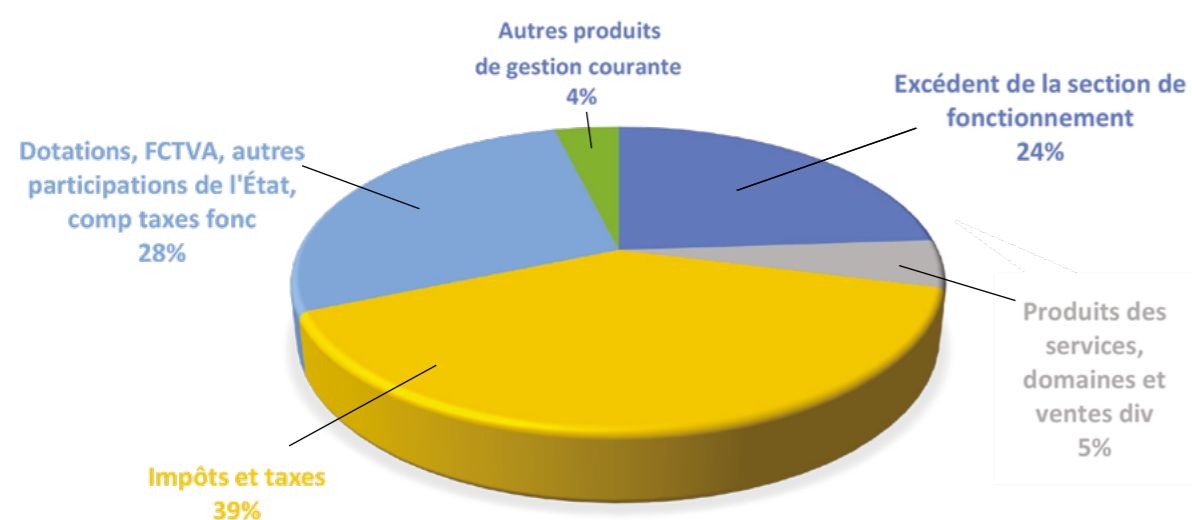
LES FINANCES DE LA COMMUNE 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

• Dépenses de fonctionnement 643 653,50 €



• Recettes de fonctionnement 749 035,81€

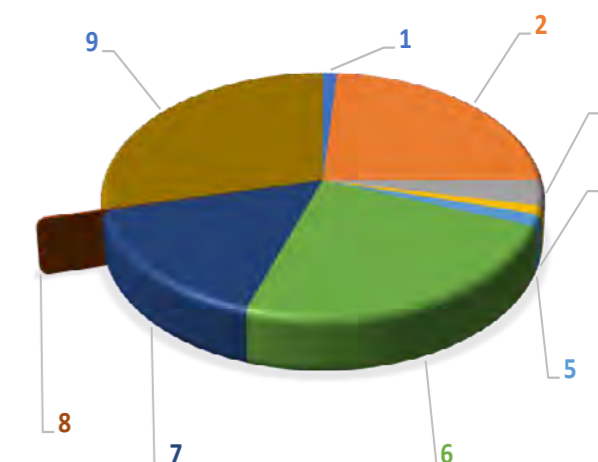


- Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement : 234 046,24 €

SECTION INVESTISSEMENT

• Dépenses 2022 : 260 688,89 €

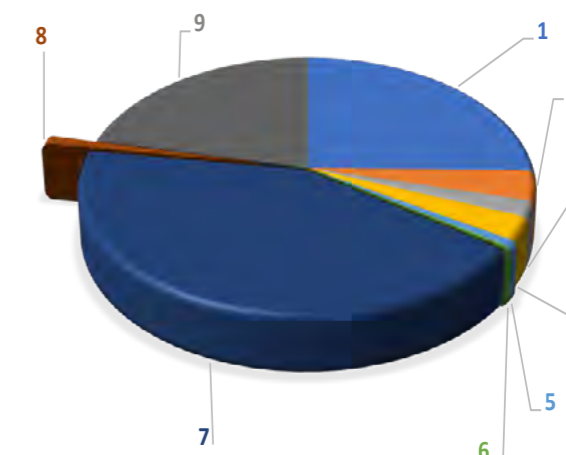
| Dépenses d'investissement | | | |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------------|
| Dépenses réelles d'investissement | | | |
| Immobilisations incorporelles | Achat logiciel | | 3 108,00 € 1 |
| Immobilisations corporelles | (Travaux) | Bâtiments | 61 963,57 € 2 |
| | | Voirie | 8 850,48 € 3 |
| | | Équip matériel | 2 796,99 € 4 |
| | | Mobilier | 4 056,00 € 5 |
| Capital des emprunts | | | 62 746,26 € 6 |
| RAR | | | 41 736,88 € 7 |
| Dépôts/Caution | | | 657,16 € 8 |
| Dépenses d'ordre d'investissement | | | |
| Lot Croix des Farges | | | 74 773,55 € 9 |
| Total dépenses Inv | | | 260 688,89 € |



Les chiffres au bout de chaque ligne des tableaux correspondent à ceux dans les graphiques.

• Recettes 2022 : 200 657,23 €

| Recettes d'investissement | | |
|--|--------------|-----------------------|
| Virement section fonctionnement | Excédent | 88 399,92 € 1 |
| FCTVA | | 13 131,61 € 2 |
| Subventions | État | 7 074,89 € 3 |
| | Dépt | 10 068,10 € 4 |
| Dotations État | DETR | 2 659,90 € 5 |
| Dépôts/Caution | | 912,26 € 6 |
| Virement section Fonctionnement | RAR * | 148 440,34 € 7 |
| Amortissement | | 3 637,00 € 8 |
| Subventions d'investissement | | 74 773,55 € 9 |
| * RAR : Restes à réaliser | | |
| Total recettes Inv | | 349 097,57 € |



Les chiffres au bout de chaque ligne des tableaux correspondent à ceux dans les graphiques.



L'ÉCOLE

INAUGURATION DE LA PLAQUE JEAN GAUTHIER

Le 28 juin 2022, s'est tenue l'inauguration officielle de la plaque en l'honneur de M. Jean Gauthier, ancien instituteur de Champsac ayant passé toute sa carrière dans notre école.

L'inauguration s'est déroulée en présence des neveux de M. Gauthier et de leurs épouses très touchés de voir leur oncle honoré de la sorte, ainsi que de plusieurs personnalités de la commune – dont certaines, ayant été au nombre de ses élèves, ont pu nous raconter quelques anecdotes sur M. Gauthier – et des communes envi-

ronnantes, de plusieurs anciens instituteurs et de l'ensemble des enfants de l'école.

Ce fut l'occasion d'un moment d'échange convivial entre générations, ou de retrouvailles émues entre anciens camarades, qui se poursuivit, une fois la plaque dévoilée, par l'ouverture de l'exposition photo montée par M. Aupetit sur le thème de l'école de Champsac.

Bien évidemment, ce petit événement s'est conclu autour du verre de l'amitié, vivement apprécié par ces fortes chaleurs de début d'été.

UNE NOUVELLE INSTITUTRICE À L'ÉCOLE & UNE NOUVELLE DIRECTRICE

La rentrée scolaire 2023 à l'école Jean Gauthier a vu l'arrivée d'une nouvelle enseignante. Suite au départ de Madame Laure Bérard, à qui nous souhaitons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions de directrice d'école, Madame Anna Stiers a donc intégré l'équipe pédagogique. Elle est en charge des classes de CE1 et CE2. Nous lui souhaitons, avec un peu de retard, la bienvenue ainsi qu'une longue carrière au sein de notre école.

Comme évoqué ci-dessus, Mme Bérard ayant demandé sa mutation vers d'autres cieux, la direction de l'école a été confiée à Mme Evelyne Guilloux. Le Conseil municipal lui adresse ses félicitations et lui renouvelle tout son soutien dans son action pédagogique.

EXPOSITION DES PHOTOS DE L'ÉCOLE

Du 27 juin au 6 juillet 2022 s'est tenue dans la salle des fêtes une exposition photos montée par M. Raymond Aupetit.

Le sujet de cette exposition, l'école de Champsac des années vingt à nos jours, a permis à un public que l'on aurait préféré plus nombreux de se replonger quelques années en arrière et se remémorer « le bon vieux temps ». Cette exposition, en parallèle de l'inauguration officielle de la



plaque en l'honneur de M. Jean Gauthier ancien instituteur de l'école qui porte désormais son nom, fut l'occasion d'un moment d'échange et de partage intergénérationnel apprécié de tous.



L'ÉCOLE JEAN GAUTHIER DE CHAMPSAC

À la rentrée de septembre 2022, quelques changements ont eu lieu : arrivée de Mme Anna STIERS qui a en charge les 20 CE1/CE2 et changement de direction qui a été confiée à Mme Évelyne GUILLOUX qui a en charge les 23 CM1/CM2.

Les enseignantes et les élèves sont toujours partants pour de beaux projets, ainsi en 2022, les CE1/CE2 avec Mme Bérard ont monté un superbe projet danse avec une chorégraphe, Nadège Togbé, avec un financement partiel par la DRAC. Le spectacle fut présenté en fin d'année lors de la fête de l'école. Les CM1/CM2, sont partis avec Mme Guilloux, 5 jours en classe découverte au pays basque, en train ! Sacrée aventure qui a rempli les yeux des élèves et des adultes accompagnateurs, de merveilleux souvenirs !

C'est avec plaisir que nous avons procédé en juin 2022, à l'inauguration officielle du nom de l'école Jean Gauthier, en présence de la famille de cet instituteur qui a fait l'unanimité dans les cœurs des anciens écoliers, des officiels, amis de l'école et des élèves. A la suite de cette inauguration, toutes les personnes présentes ont pu visiter l'exposition de photos de l'école remontant à 1936 pour la plus ancienne, ainsi qu'une exposition de livres et matériel scolaire des années 30 à nos jours. Une rencontre intergénérationnelle a également eu lieu entre les CM1/CM2 et des très anciens élèves qui ont connu M. Gauthier lorsqu'ils étaient sur les bancs de l'école. Beaucoup de questions, de souvenirs et d'anecdotes teintées d'émotion ont ravies les enfants et les plus grands ! Merci à M. Aupetit et à ses amis !

En octobre, nous avons procédé au ramassage des châtaignes de la châtaigneraie municipale, laissée gracieusement à disposition par la commune au profit des écoles du RPI. Les bénéfices générés sont notre principale source de revenus

et permettent de financer tous les projets, notamment une classe découverte tous les 2 ans, dont le coût avoisine les 5000€ pour une classe. Lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre, des enfants des écoles étaient présents à Champagnac et à Champsac, avec toujours un petit geste : fleurs, décorations, dessins, ...

J'espère que tous les habitants de la commune ont apprécié les bonshommes de neige et sapins en bois décorés par les enfants et mis en place pour le marché de Noël ! Ce fut un travail conséquent autour d'artistes connus : Jean Dubuffet, Joan Miro, Keith Haring, Auguste Herbin, ...

Pour 2023, plein d'idées de projets :
 - aménagement de la cour de l'école : celle-ci est goudronnée et triste, nous souhaiterions la végétaliser et l'aménager, pour le bien-être des enfants (coins jeux, fleurs, ombre, coin détente, ...) et aussi pour faire baisser la température en été. Affaire à suivre...
 - aménagement d'une mare pédagogique près de la fontaine Saint-Roch. Cette mare est mise à disposition gracieusement par M. Delouis. Un partenariat avec le SYMBA est envisagé.
 - finalisation d'un parcours de randonnée USEP « A la porte de mon école » : parcours non balisé mais avec topo-guide au départ de l'école.

Et bien sûr, nous continuons toutes nos activités, grâce au soutien sans faille de la municipalité (financier, logistique et humain) et l'aide précieuse des parents : démarche de développement durable (tri, économies, gestes écocitoyens,), sorties culturelles (rencontres avec des auteurs, sorties médiathèque, concert JMF, spectacles...) et sportives (cycles piscine, sorties rugby, orientation, jeux traditionnels, athlétisme...). Un grand merci à tous les acteurs de ces beaux projets !

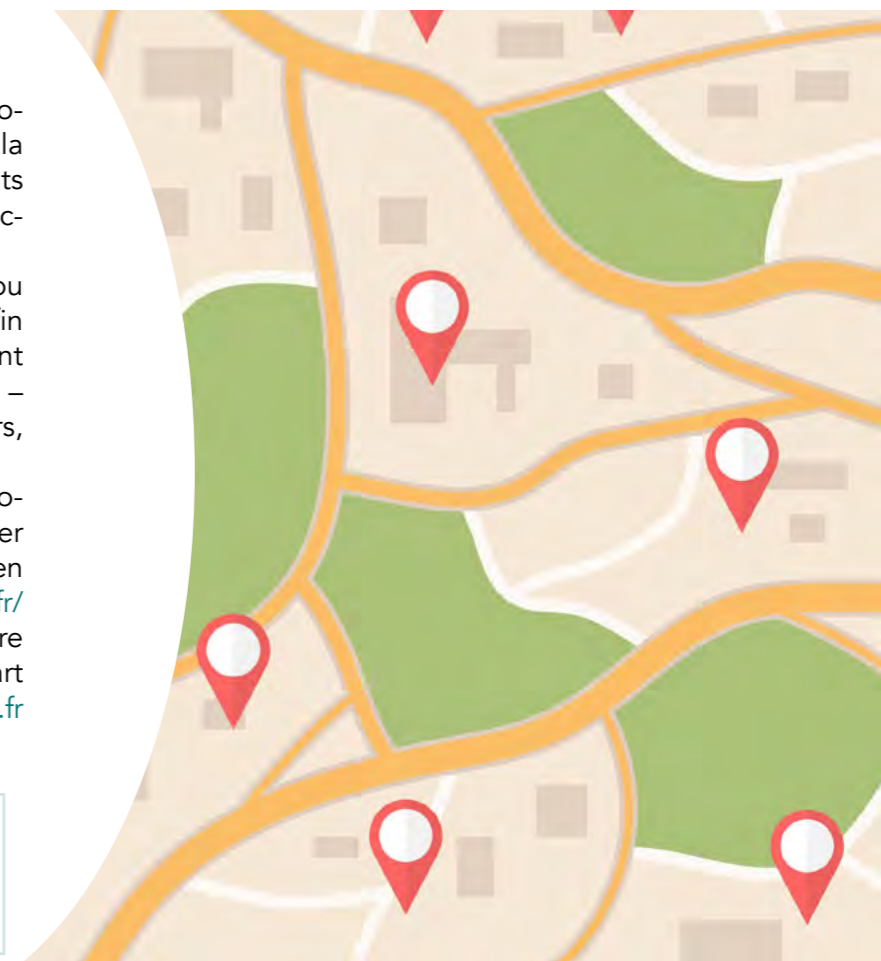
MISE À JOUR DE LA BASE D'ADRESSAGE LOCALE

Une réflexion a été engagée en 2022 en collaboration avec La Poste afin de remettre à niveau la numérotation des habitations et sites importants de la commune en complément du travail effectué en 2010-2011.

Le but de cette mise à jour ? Repositionner, ou attribuer, les numérotations des bâtiments afin de les faire coïncider avec le positionnement GPS (Global Positioning System) – et vice-versa – et ainsi faciliter le travail des secours, des livreurs, ou le déplacement des particuliers.

La mise à jour de la BAL (Base d'Adressage Locale) est désormais effective depuis le 3 février 2023. Chaque citoyen peut consulter la BAL en se rendant sur le site <https://adresse.data.gouv.fr/> Si vous constatez une anomalie dans votre adresse, merci de bien vouloir nous en faire part via la boîte mail de la mairie : mairie@champsac.fr

15356 communes couvertes
 13,67 millions d'adresses issues des BAL
 57% de la population couverte



PANNEAUX PHOTOS

Afin d'amener un peu d'attractivité touristique dans notre bourg, il a été décidé d'installer à quelques endroits « stratégiques » des panneaux affichant des photos anciennes du village. Ces panneaux seront installés dans la même perspec-

tive utilisée par le photographe de l'époque. Il sera ainsi possible de comparer les sites actuels avec les photographies exposées afin de voir l'évolution des sites choisis.



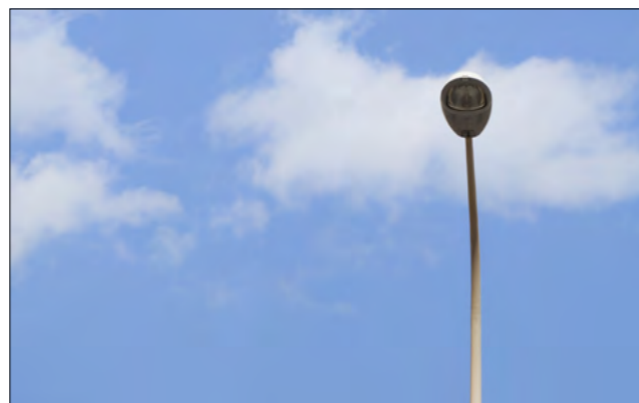
ECO-POINTS

Nous avons eu un peu d'espoir en 2021 et nous nous en félicitons dans le dernier bulletin municipal. Les utilisateurs des éco-points de la commune avaient, semblait-il, enfin compris et intégré l'importance d'une démarche responsable et citoyenne quant au tri sélectif. Il n'en était rien ! Cette année a vu revenir les incivilités et autres comportements dégueulasses (les mots sont pesés). Il est grand temps que cela cesse ! Tous les habitants – de Champsac et d'ailleurs, car le problème n'est pas spécifique à notre commune – ont à pâtir de ce manque flagrant de responsabilité. Tous les habitants doivent se sentir concernés par la problématique du tri sélectif. Plus personne ne doit prendre à la légère cette responsabilité qui nous incombe à tous.

Jusqu'à-là, le Conseil municipal a fait preuve de souplesse, de pédagogie, voire de compréhension, à tort. Trop, c'est trop ! Dorénavant, des mesures, que d'aucuns jugeront trop sévères et d'autres trop laxistes, vont être mis en œuvre pour que cessent ces incivilités. Ainsi, les encombrants et autres sacs déposés près des éco-points (et ailleurs, car le dépôt de détritiques ne se limite pas aux éco-points, malheureusement) seront systématiquement fouillés et si, par chance, des noms, des adresses peuvent être découverts lors de ces investigations, autant prévenir tout de suite, la note risque d'être salée ! Non seulement, les contrevenants se verront verbalisés (une délibération en ce sens doit être prochainement prise en Conseil), mais ils se verront également appliqués les frais inhérents à ces recherches : heures passées par les agents communaux, frais engagés par la commune, etc.

Pour rappel, l'amende forfaitaire pour abandon de déchets est de 135 €. Elle passe à 375 € si non payée dans un délai de 45 jours. En cas de non-paiement, ou contestation, le juge du Tribunal de Police est saisi. Il peut décider alors d'une amende allant jusqu'à 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets). À méditer...

Pour aller plus loin et parfaire ses connaissances, se référer au Code pénal, Art. R634-2, R632-1, R635-8 et R644-2.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci d'économies d'énergie, de réduction des coûts pour le budget communal et de conscience écologique, l'équipe municipale a fait le choix d'éteindre l'éclairage public durant certaines heures de la nuit.

Ainsi, de 23 heures à 6 heures du matin, toutes les lumières sont éteintes. Ces horaires peuvent varier en fonction de la saison, des événements ou de besoins particuliers.

Il peut également être décidé pour des raisons pratiques que certaines zones du bourg soient éclairées temporairement tandis que d'autres restent éteintes.

Cet effort a déjà permis de faire baisser la note d'électricité de façon importante et d'autres aménagements devraient être mis en place en 2023 (changement des ampoules pour des ampoules LED notamment, travaux subventionnés) pour des économies d'énergies encore plus significatives sur le long terme.

FERMETURE BOULANGERIE

En cette période délicate économiquement, nous avons malheureusement eu à déplorer la fermeture d'un de nos derniers commerces. Les propriétaires exploitants de la boulangerie « Chez Rose » se sont vus contraints de fermer boutique.

La crise économique, la flambée des prix, la hausse du coût des énergies, le conflit russo-ukrainien n'expliquent pas tout (dans ces cas précis, on est en droit de se demander à qui profite le crime...). Le désamour pour les commerces de proximité, la facilité d'acheter tout et

n'importe quoi et à toute heure dans les grandes surfaces, le manque d'intérêt pour la vie locale, la facilité de l'achat en ligne, toutes ces variables font que la désertification rurale s'amplifie. La crise du Covid, annoncée comme ayant déclenché un retour aux valeurs « locales », n'a en réalité été que l'arbre qui cachait la forêt des déserts ruraux. Doit-on rappeler l'épisode du marché du dimanche matin à Champsac qui n'a pas rencontré son public ?

Déserts médicaux, raréfaction des commerces de bouches, fermetures programmées de classes (quand bien même les effectifs resteraient stables) ... Si on ajoute à cela le manque d'engagement de la part des banques lorsque des projets de reprise de commerces voient le jour, quand ces dernières n'ont pas hésité à prêter à des taux jamais connus jusqu'alors et se montrent frileuses, alors même que c'est dans ces périodes économiquement compliquées que leur soutien et leurs aides sont attendus. Tout cela ne concourt pas à dynamiser nos campagnes.

En France ce ne sont pas moins de 7 000 boulangeries qui risquent de mettre la clé sous la porte ! Sans compter tous les commerces de proximités qui eux aussi sont impactés par cette crise économique.

Les collectivités locales, les communes en particulier, continueront tant bien que mal à se battre pour que les villages ruraux ne deviennent pas des cités dortoirs. Mais relancer l'activité commerciale et/ou économique sur nos territoires va devenir de plus en plus compliqué. Certaines communes n'en ont déjà plus les moyens car, rappelons-le, elles aussi sont impactées par cette flambée des prix. Le soutien de l'État, bien que présent mais de manière trop sporadique (on ne parle pas ici de l'emplâtre sur nos jambes de bois que représentent les primes diverses et variées saupoudrées ici ou là avec plus ou moins de raison et de générosité) ne va pas être suffisant, tant s'en faut.

Espérons que la boulangerie de Champsac trouve repreneur rapidement. Le Conseil municipal y travaille d'ores et déjà. Le village en a besoin. Pour l'heure, et dans l'attente d'une solution pérenne, un dépôt de pain est mis en place sur la commune, au sein des établissements Fredon auprès desquels il vous faudra impérativement passer commande.

Rousseau, dans ses Confessions, faisait répondre à une grande princesse à qui l'on disait que les paysans n'avaient pas de pain : « Qu'ils mangent de la brioche ! » (Répartie attribuée à tort à Marie-Antoinette qui n'avait que 10 ans lorsque les Confessions furent écrites).

Sans boulangerie désormais, manger de la brioche risque de devenir extrêmement compliqué dans nos campagnes...

FRÉQUENTATION DU COURT DE TENNIS

Le court de tennis, réhabilité en 2020, s'est vu doté d'un système de réservation en ligne, plus pratique pour l'utilisateur et en temps réel, via le site Anybuddy. Les réservations ont pu reprendre dès le mois d'avril 2021, premier mois à valeur de test durant lequel la location était gratuite, et se sont poursuivies jusqu'en octobre. Sur les 6 mois de location du court, 60 heures de réservation ont été validées par des joueurs ravis de ce nouveau système de réservation qu'ils jugent très souple et agréable d'utilisation. Il est à noter que les fortes chaleurs rencontrées cet été ont sans doute conduit à une fréquentation moins importante que prévue. La location devrait reprendre dès que les beaux jours reviendront.

PASSERELLE DE LA FORÊT

À l'automne 2020, une portion de sentier a été dégagée entre le chemin des Jouhandoux et le site de la Forêt afin de proposer une variante aux chemins de randonnées existants sur la commune.

Ainsi, il est désormais possible de relier le site la Forêt (où, rappelons-le, on pourra admirer un hêtre remarquable ainsi que quantité de spécimens de plus ou moins haute stature) au chemin de Maisonneuve vers le Petit Clos.

Il a été décidé, afin de faciliter la traversée du ruisseau de la Monnerie, de créer une passerelle (travaux en régie). Cette dernière permettra aux randonneurs à pieds ou à vélo de passer le ruisseau sans se mouiller les pieds.

Veuillez noter que cette passerelle sera interdite aux motos, quads et autres engins motorisés (cf. panneau d'interdiction apposé à l'entrée du chemin), et que, pour des raisons de sécurité évidentes, les cavaliers ne pourront pas non plus l'emprunter. Pour ces derniers une solution est en cours de réflexion.

Cette réalisation n'aurait pu se faire sans l'autorisation de passage donnée par MM. Bourras. Qu'ils en soient ici remerciés chaleureusement.

NB : au printemps 2023, certaines personnes, sans doute bien intentionnées, se sont permises de dégrader, à l'aide d'un engin de chantier, les berges du ruisseau.

Certes, la traversée en est considérablement « facilitée » pour les cavaliers (encore que...), mais, pour rappel à la loi, ce genre de pratiques est totalement interdit. Nul ne peut intervenir de son propre chef et sans autorisation dans le but d'apporter une quelconque modification dans la composition des lieux qui relèvent de la propriété privée du domaine public.

Bien entendu, personne n'a rien vu, rien entendu...

NOS AMIS LES CHIENS

Il est rappelé aux administrés que posséder un animal de compagnie, notamment un chien, oblige à respecter quelques règles.

L'article 1385 du Code civil porte obligation de surveillance de tout animal domestique par son propriétaire.



En vertu de l'article L.211-23 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) « est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres ».

Par ailleurs, les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

C'est l'article R. 1334-31 du Code de la Santé publique qui régit la réglementation liée aux différentes formes de nuisances sonores. Il y est notamment précisé qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Bien évidemment, les contrevenants peuvent être verbalisés...

Toutes les infos sur le site : www.champsac.fr

DADUM : DEVIENT AMBASSADEUR D'UNE MARE



Ce programme mené par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, lancé au printemps 2022, a permis d'établir un compte rendu quasi exhaustif des points d'eau, puits, sources ou mares de moins de 1 000 m² répartis sur le territoire de la commune.

Le travail de Léo, étudiant stagiaire du Syndicat que certains d'entre vous ont pu rencontrer lors de la campagne de recensement de ces points d'eau, aura permis d'établir un premier diagnostic et une carte du réseau aquacole de la commune.

Ce travail a également permis d'établir un recensement de la faune et de la flore présentes sur les différents sites répertoriés. Cette cartographie doit permettre au final d'aider à la conservation, à la réhabilitation de ces différents sites, ainsi qu'à la protection d'espèces végétales ou animales en danger (le sonneur à ventre jaune ou certaines espèces de libellules, entre autres).

Une réunion d'information en présence de plusieurs propriétaires ou habitants connaissant bien le territoire, s'est tenue au mois d'avril 2022. Puis, en juillet, une réunion de restitution des travaux de Léo a été organisée.

Il ressort de cette réunion que l'état des points d'eau de la commune est globalement satisfaisant, voire très bon, et que le maillage de ces points d'eau favorise le déplacement et le développement de certaines espèces. On constate ainsi moins de consanguinité, des territoires plus étendus et par conséquent un développement de ces espèces tout à fait satisfaisant. Rappelons que la diversité des espèces sur un territoire donné est un gage de bonne santé de notre environnement.

Ce recensement était également l'occasion de

proposer à certains propriétaires de mares de lancer la réhabilitation d'un point d'eau (que celui-ci soit en bon état ou totalement dégradé). Pour l'heure, même si ces travaux peuvent être subventionnés et qu'une aide technique des agents du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne peut être apportée, aucun projet de réhabilitation d'une mare n'a été lancé. Dommage... En parallèle au recensement de ces points d'eau, il a été décidé, en accord avec les enseignantes de l'école Jean Gauthier, de créer une mare pédagogique afin de sensibiliser les enfants aux problématiques liées à l'eau, sujet « brûlant », si on peut dire, au regard des canicules subies ces dernières années.

Dans cette optique, une convention a été passée avec M. Delouis, propriétaire de la mare située près de la chapelle St-Roch, que nous remercions chaleureusement, afin que la commune puisse utiliser ce point d'eau. Il est prévu que les abords de la mare soient nettoyés et aménagés afin que les enfants disposent d'un outil pédagogique supplémentaire dans leur parcours éducatif.

UKRAINE

Durant le mois de février 2022 s'est réveillé le spectre de la guerre aux portes de l'Europe. Nous avons sans doute oublié, depuis la fin du conflit en ex-Yougoslavie, que nous étions géographiquement à portée de fusil de tous les idéaux de fous furieux sanguinaires en mal de puissance, de domination, de grandeur (?) retrouvée. Le peuple ukrainien, depuis 2014 et l'invasion du Donbass par les troupes russes, le savait bien, lui, que l'éventualité d'un conflit n'était pas une vue de l'esprit dont on discute vaguement dans les salons des Parlements. Il en subit depuis un an les ravages.

L'Europe a fait preuve, dans un élan sans pareil, d'une générosité admirable. Nous pouvons être fiers de notre réaction.

Oui, le peuple ukrainien doit être soutenu, le peuple ukrainien doit avoir la possibilité de retrouver la paix, la sérénité, l'avenir.

Merci à toutes et à tous pour la grande générosité dont vous avez fait preuve lors de la collecte de vêtements, aliments et matériels organisée par Mme Bernard. Cette collecte a permis d'acheminer vers les populations en souffrance environ 3 tonnes de dons.



FCCO

Encore une année bien rythmée où plaisir et football cohabitent en pleine harmonie. Après 2 années marquées par la crise COVID nous avons enfin pu refaire une saison complète et nous avons même enregistré une augmentation de nos effectifs.

Le FCCO c'est 17 équipes qui, chaque week end, font briller nos couleurs sur les différents terrains du département et de Nouvelle-Aquitaine.

C'est vraiment un club où la mixité est bien en place avec une centaine de licenciées féminines soit 40 % de nos effectifs.

Cette année, toutes nos équipes se sont très bien comportées dans leurs différents championnats ou plateaux. Une mention particulière à notre équipe U13 féminine pour sa participation à la finale départementale Pitch et à notre équipe U13 masculine qui termine premier de sa poule.

2022 fut aussi l'occasion de mettre en avant nos dirigeants, éducateurs, bénévoles et partenaires, et une soirée au Chapiteau de Cussac a été organisée en leur honneur.

Le 26 juin fut aussi une grande journée avec 80 bénévoles mobilisés. Nous avons fêté les 15 ans de notre section féminine. 300 joueuses venues de différentes régions se sont retrouvées au stade des Chapelles pour participer à cet événement qui s'est clôturé par une soirée dansante à l'espace Robert Morange.

Mais la plus belle reconnaissance de notre travail est le renouvellement du label seniors espoir décerné par la ligue de football Nouvelle-Aquitaine et le renouvellement du label jeunes féminines "Argent" décerné par la Fédération Française de Football pour 3 ans.

Nous remercions les municipalités et nos partenaires qui nous accompagnent et si vous avez envie de participer à cette belle aventure et

faire vivre nos communes alors contactez-nous <https://www.facebook.com/FccoFootballClub> - <https://fcc087.footeo.com/>
Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne et belle année 2023.



ENSEMBLE POUR NOS ENFANTS



L'association des parents d'élèves du RPI Champagnac / Champsac a commencé l'année scolaire par sa participation à la fête des associations, puis à la fête de la tourtière à Champagnac.

Nous avons poursuivi par Halloween où les enfants ont pu récolter diverses friandises ! Et continuer la soirée sur de la musique endiablée !

Une vente de chocolats et de sapins de Noël a permis de récolter des fonds afin de participer au

financement de sorties scolaires des enfants. Pour 2023 l'association de parents d'élèves organisera la tombola des écoles ; un vide grenier est prévu au printemps à Champsac ainsi que la fête de l'école en fin d'année. Nous remercions les enseignantes et les parents d'élèves pour leur aide précieuse.

Meilleurs voeux 2023

COMITÉ DES FÊTES

Amies Champacoises, amis Champacois, En ce début d'année 2023, l'ensemble de l'équipe du comité des fêtes de Champsac vous souhaite ses meilleurs vœux.

Nous sommes déjà à la préparation de nos prochaines manifestations. Une assemblée générale aura lieu au mois de Février (date à venir). Nous vous convions à celle-ci pour nous donner vos idées sur d'éventuelles manifestations ou encore mieux faire partie de notre famille du CDF Champsac.

Nous sommes très heureux de l'année passée. Grâce à votre fidélité à chaque événement, notre bilan est ainsi positif, se qui va nous permettre d'investir dans les années à venir.

L'objectif 2023, dynamiser les troupes, vous apportez d'autres animations et événements dans les moyens du possible.

J'en profite pour remercier la Mairie, les commerçants et partenaires fidèles qui nous aident de part leur participation et leurs dons. Un comité des fêtes c'est aussi des bénévoles que je remercie d'être présent à chaque fois, encore merci à eux.

En espérant vous revoir cette année aussi nombreux autour de la buvette, d'un repas ou bien sur la piste de danse. Il y en aura pour tout le monde, concours de belote, concours de pétanque et pour finir un joli feu d'artifice.



LE CERCLE DE L'AMITIÉ

Suite une reprise, très satisfaisante des activités en mars 2022, voici le nouveau programme 2023 :

- Réunions mensuelles à thème : tous les premiers vendredis du mois (sauf pour mai et octobre)
- repas : samedi 6 mai à 12h, traiteur « Jordan Le Hech »
- Samedi 7 octobre, à 12 h, traiteur « Le Saint Fortunat »
- Concours de belotte : dimanche 2 avril à partir de 14h
- Loto : dimanche 29 octobre à partir de 14h

- Voyage : du 5 au 9 juin « Entre Navarre et Aragon » (autres sorties à déterminer)
- Après-midi tricot et broderie : 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois
- Après-midi scrabble : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois
- Informatique : mercredi, jeudi et vendredi après-midi
- Assemblée Générale : vendredi 1^{er} décembre

Le Conseil d'Administration, le Bureau et la Présidente de l'Association vous présentent leurs meilleurs Vœux 2023 et surtout une Bonne Santé.



LES SACS À DOS



La randonnée est une activité très enrichissante, et pas onéreuse.

Elle permet de profiter des paysages, de la faune et de la flore.

C'est une activité physique qui peut être adaptée à tous.

C'est un moyen idéal de se ressourcer en vous aidant à vous déconnecter de la vie quotidienne. Alors venez nous rejoindre soit le lundi après-midi (10 km) et le jeudi (de 6 à 8 km) au sein de l'association ou règne une excellente ambiance.

Adhésion annuelle à 16 €.

Renseignement : Monique Tallet 06 75 25 51 06
lessacsadoschampsacois@gmail.com



TENDRES ANIMAUX

L'ANNÉE 2022 A ÉTÉ UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR TENDRES ANIMAUX

L'objectif de doubler le nombre de stérilisations a été atteint avec 32 castrations et ovariectomies dont 2 hystérectomies avec 5 naissances évitées.

Tendres Animaux aide également à l'alimentation de chats libres hébergés sur la propriété de différents nourrisseurs.

Nous remercions l'ensemble des donateurs particuliers sans lesquels rien de tout cela n'aurait pu être possible, surtout si nous tenons compte de la baisse de la subvention communale de plus de 60 %.

Malgré notre investissement personnel, les adhésions et les dons, les marchés et autres petits événements réalisés au cours de l'année passée nous n'avons pas pu réaliser l'ensemble des stérilisations qu'on nous a demandées.

Nous nous excusons auprès des personnes qui nous ont contacté pour prendre en charge de nouveaux animaux et auxquelles nous n'avons pas pu donner suite par manque de trésorerie.

Merci de nous rejoindre à nouveau, vous serez prioritaire cette année en fonction des rentrées d'argent.

Nous tenons à préciser qu'il est important de nous contacter dès que vous voyez un chat libre, il est préférable de ne pas attendre qu'il y ait des châtions.

A.C.C.A

À deux mois de la fin de la saison 2022-2023, le bilan reste positif.

Le plan de chasse est le suivant : deux cervidés ont été abattus sur 3 prévus, plus 5 sangliers et 17 renards. Un léger retard sur les chevreuils, mais tout va rentrer dans l'ordre. Les bécassiers se font plaisir, eux aussi à pratiquer leur sport favori.

Cette saison on voit la diminution des cartes de chasse, 43 au lieu de 50 l'année dernière.

Les manifestations, vu le contexte actuel, ont

En 2022 un jardin participatif a vu le jour. Les membres de l'association peuvent cultiver à leur gré les légumes qui les intéressent, et emporter ce qu'ils veulent au moment de la récolte. Le reste est vendu pour subventionner une partie du nécessaire de jardinage et contribue à la stérilisation des chats libres de la commune.

Un partenariat avec la maison de retraite de Châlus a été conclu et renouvelé pour 2023

Les pensionnaires participent régulièrement à l'entretien du jardin.

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidé à installer le jardin, et qui ont participé à la mise en place des marchés d'été : Christian et Jeanine, Marie, Grégory, Jean-Louis, Hugo, Florent, Elodie, Laurent, Laurie, Guillaume, Maryse, Véronique, Guy et Raymond.

Le montant des adhésions ne change pas cette année, il reste à 25 euros. Tous les dons sont les bienvenus, aussi bien financièrement que matériellement : outil de jardinage, palette de bois 80 X 120 etc.

Venez nous rejoindre le 9 avril prochain. Nous organisons pour les jeunes et les moins jeunes de 10h à 14h un événement autour des métiers qui ont trait aux animaux.

Si votre enfant ne sait pas encore ce qu'il veut faire plus tard, il pourra rencontrer divers professionnels et leur poser toutes les questions.

ON COMPTE SUR VOUS, VENEZ NOMBREUX !!

diminué. Le repas et le concours de pêche ont permis de réunir beaucoup de participants et de recréer une bonne ambiance, contents de se retrouver.

Pour l'année 2023, pas de loto mais la journée du mois d'août est à réserver.

L'assemblée générale sera le 4 juin 2023.

2022 : une année productive !

Le Syndicat Vayres et Tardoire a mis l'accent sur le renouvellement de canalisation cette année. Ce ne sont pas moins de **10 km** de réseaux qui ont été repris, sur les communes de Dournazac, d'Oradour sur Vayres, mais également sur Vayres, Maisonnais sur Tardoire, Chéronnac et Champagnac la Rivière.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans le programme pluriannuel de remplacement des conduites d'eau potable du syndicat Vayres & Tardoire afin de garantir une qualité et une quantité d'eau satisfaisante pour tous.

Depuis le mois d'avril, un filtre pilote a été installé à la station de production de Champagnac. Il s'agit d'un filtre rempli de charbon actif afin de traiter les résidus de pesticides dans l'eau. Les essais sont concluants puisqu'il y a un abattement total des molécules indésirables.

En cette fin d'année 2022, des travaux auront lieu au niveau du château d'eau de Maisonnais, ainsi que des travaux de génie civil au niveau de la station de neutralisation de Champagnac.



Dournazac—CMC TP & Pradeau TP



Filtre provisoire à charbon actif pour essais—Champagnac



Champagnac la Rivière—CiseTP

Retrouvez les résultats des analyses d'eau effectuées tout au long de l'année sur notre réseau sur le site internet : www.siaep-vayres-tardoire.fr

Un agent vous accueille du lundi au vendredi à la mairie d'Oradour sur Vayres ou par téléphone au 05 55 78 23 97



Vayres—Pradeau TP

Le SLAEP Vayres et Tardoire investit pour vous !

L'année 2023 sera principalement dédiée à la construction d'une toute nouvelle unité de traitement sur le site de la Côte à Vayres. Elle permettra entre autres de filtrer les résidus de pesticides.

Le Syndicat, présent sur 11 communes, compte à ce jour 472 km de réseau, plus de 440 000 m³ d'eau potable sont produits par an avec un rendement de réseau avoisinant les 80 %. Pour conserver un réseau en bon état général tout en gardant un prix de l'eau raisonnable, il est nécessaire de remplacer 1 % du réseau par an, soit près de 5 km.



Le SYMBA Bandiat-Tardoire rassemble 34 communes sur les deux départements concernés (Haute-Vienne et Dordogne). C'est la structure ayant la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur son territoire. Son objectif est l'atteinte du bon état des cours d'eau, la préservation des zones humides, etc.

Retour sur les actions de l'année 2022 :

Chantier de restauration de mare sur le bassin versant de la Tardoire (CHÉRONNAC)

Les mares sont nombreuses sur le territoire. Ces réserves de biodiversité contribuent à la régulation d'inondation, à l'épuration des polluants. Elles sont importantes pour la quantité d'eau, servent également d'abreuvoir au bétail et sont utiles aux écosystèmes. Ce sont de véritables habitats pour des espèces végétales et animales, formant des foyers de biodiversité importants pour l'environnement.

A la forge du Buisson, le Symba BT a réalisé un chantier de restauration d'une mare. Celle-ci presque comblée, ne permettait pas à la lumière d'accéder, empêchant de fait les espèces inféodées de s'y développer. L'entreprise sélectionnée est intervenue sur les ronciers à l'aide d'un robot télécommandé permettant un accès plus facile à la mare. Les ronces et arbustes ont été débroussaillés et tronçonnés manuellement. Plusieurs tas de rémanents ont été broyés sur place.

Des souches ont été extraites permettant de rouvrir une section d'eau dans la mare.

Réalisé en partenariat avec l'UNICEM (Union National d'Industries de Carrière et de Matériaux de construction) ainsi que le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.



1 - Sites des Planches - Champagnac-la-rivière 2 - Grand Moulin de Peyrassoulat - Chéronnac
3 - Moulin des Forges du Buisson - Chéronnac 4 - Moulin de Raux - Chéronnac



Lancement du projet d'effacement de 4 ouvrages sur la Tardoire (programme OpenRivers) sur les communes de CHÉRONNAC et CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

Des travaux sont prévus fin d'année 2022 et fin de printemps 2023 pour l'effacement de 4 seuils sur la Tardoire Amont afin de rétablir la continuité écologique et sédimentaire du cours d'eau. Au total, un linéaire d'environ 28km de cours d'eau sera rouvert.

Vous êtes propriétaire de parcelles sur lesquelles se situe un cours d'eau et vous souhaitez des conseils de gestion, d'entretien ou tout autre renseignement ?
N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos questions !

SYMBA Bandiat-Tardoire La Monnerie
87150 CUSSAC Tel : 05.55.70.27.31
www.syndicat-bandiat-tardoire.fr
www.facebook.com/symba.bandiat.tardoire
Contact service technique :
07.54.36.40.43 ou 06.38.84.49.72

COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

- Artisans -

M. Alan-Paul CHESTER
- Rénovation de façades -
07 81 29 74 20

M^{me} Nelly GAUTHIER
- Emailleuse -
05 55 78 44 27
06 85 93 61 61

M. Lionel GAUTHIER
- Peinture-Carrelage sol & mural -
09 64 05 44 53
06 15 68 49 93

MM. Benoît & François GAUTHIER
- Maçonnerie-Charpente-Couverture -
Benoît : 06 26 15 75 33
François : 06 46 27 58 01

M. Neil HARRIS
Menuisier
05 55 78 24 73

M. Fabrice HEBRAS
- Maçonnerie-Rénovation-Neuf -
06 08 73 68 31

M. Patrick JUHEL
- Travaux publics -
05 55 78 44 20

EURL MERLE
M. Hugo LARODIE
- Travaux publics -
06 01 29 09 82

M. Graham MILLAR
- Sculpteur sur bois -
07 88 11 36 39

M. Antoine PAPAZIAN
- Taxi / conventionné sécurité sociale
06 84 53 33 01

- Entreprises -

BETON PERIGORD VERT
La Gare
05 55 78 54 30

M. Jean-François CHAPELIER
La Chèvrerie de la Peytavigne
Productions de la ferme : fromages de chèvre bio au lait cru entier
06 66 25 53 75
chevreriedelapeytavigne@gmail.com

M. Danny CHISNELL
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
07 60 76 37 36

DELEATUR - M. Sébastien Auroux
Lecture - correction et réécriture Traduction Anglais / Français
07 81 87 94 06
gabrius1201@gmail.com

DELOUIS France
Vinaigre - Moutarderie
Le Petit Clos
05 55 77 41 88

M. Thibaud FURET
Élevage de caprins
La Grange du verdier

M. Dan GIAMBELLUCO
Nettoyage-Tonte-Elagage-Clôture
La Roueille
06 10 41 80 33

HYDROSYLVA - M. Grégory FEMENIA
Travaux forestiers & environnementaux
06 13 90 05 10
greg@hydrosylva.fr

NTP
Produits non-tissés
La Gare
05 55 78 54 86

Mme Christelle RAMA
Photographe-Graphiste-Illustratrice
06 07 11 28 61
www.christellerama.com

M. Alain DUTHIER
Ferme pédagogique
05 55 78 56 19

GAEC du Mazardy
Mme Nicole VERBRUGGEN
Produits de la ferme Viandes bovines
Vente à la ferme
Rendez-vous au 06 50 19 47 44

M. Stéphane VIOSSANGE
Garagiste
Nailhac
05 55 78 29 60

Mme Sophie VOLET
Vente de volailles
06 87 13 28 89

- Commerçants -

Salon de coiffure Chris'coiff
Mme Christelle LEBOUTET
4, rue des Hironnelles
05 55 78 14 05

Restaurant LE RELAIS DE LA TOUR
M & Mme RANGER
1, Bousseroux
05 55 78 40 71

FREDON BOISSONS
M. Laurent FREDON
5, rue de l'École
05 55 78 42 49

Restaurant LE CHAMPSAC
M. & Mme MATTHEWS-CLAY
12, rue des Fontaines
05 55 78 53 50

- Santé -

Le cabinet des infirmiers et de l'ostéopathe ouvert depuis le 1er septembre 2021. Il est situé 16 rue Fontaines, à côté de l'église - appartement du rez-de-chaussée (à l'ancien Presbytère)

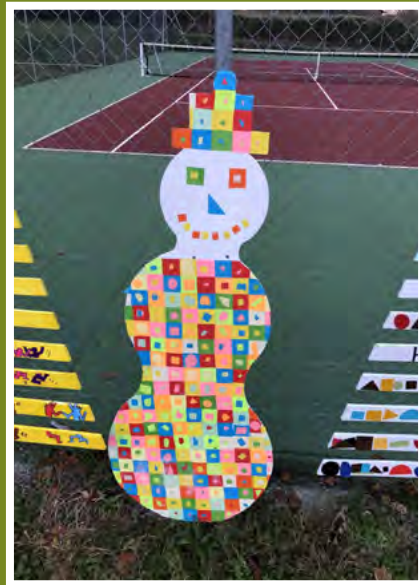
Mme Magali HOFFECARD
06 45 39 86 12

M. Yann-Olivier ROPARS
06 09 62 62 32

Ostéopathe: M. Stephan THREADGOLD
06 01 71 62 00

- Bien-être -

Mme Émeline CARON
«Sur le chemin d'Abbey-Rose»
Séance (individuelle ou collective)
de coaching accompagné de chevaux
Développement personnel
stages de bien-être
La Roueille
07 82 09 93 97



Publication : Mairie de Champsac
Directeur de publication : Mairie de Champsac
Rédaction : Mairie de Champsac
Crédit photos : Mairie de Champsac, Daniela
Mise en page et impression : TEXTO Saint-Junien (87)
Dépôt légal : décembre 2023